Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260113-DEL2025078-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 08/01/2026
Et
Publication ou notification du :
08/01/2026

L'an 2025, le 18 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/12/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, MORIAMEZ Christian

Absent(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine
Absent(s) : Mme LEMETTRE Julie, MM : LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2025-078 – Contrats Communaux de dératisation - Année 2026

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les différents contrats de dératisation en vigueur, signés avec la Société A.P.A et fait part de la proposition de tarifs établie par la société A.P.A. pour l'année 2026.
Le Conseil Municipal décide :
-De donner son accord sur la proposition de tarifs établie par la société A.P.A. pour les différents contrats suivants, soit: Un contrat annuel de dératisation, pour 2 passages annuels chez les particuliers , un contrat annuel de dératisation-désourisation-désinsectisation pour la salle socio-culturelle , un contrat annuel de dératisation-désourisation-désinsectisation, pour le groupe scolaire (Ecole Maternelle, Ecole Primaire, Cantine Scolaire…) dont le prix pour l'année 2026 est de 3 127.20 € H.T , et qui se décompose comme suit ; 2 713.78 € HT pour la dératisation de la commune (CT 104125),169.61 € HT pour la cantine et le groupe scolaire (CT 22648),et 243.81 € HT pour la salle stérédenn (CT 22649)
-D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces différents contrats , avenant ou autre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 07/01/2026

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 08/01/2026

Madame LE MAIRE
Anne Catherine LUCAS

MAIRIE DE LANMEUR
Finistère